

29 juin 2021

(21-5218)

Page: 1/6

**Comité des subventions et des  
mesures compensatoires**

Original: anglais

## SUBVENTIONS

### NOUVELLE NOTIFICATION COMPLÈTE AU TITRE DE L'ARTICLE XVI:1 DU GATT DE 1994 ET DE L'ARTICLE 25 DE L'ACCORD SUR LES SUBVENTIONS ET LES MESURES COMPENSATOIRES

THAÏLANDE

La communication ci-après, datée du 28 juin 2021 et reçue à la même date, est distribuée à la demande de la délégation de la Thaïlande.

---

#### I. PROGRAMME D'INDEMNISATION DES PROPRIÉTAIRES DE NAVIRES DE PÊCHE AFFECTÉS PAR LA MESURE GOUVERNEMENTALE DE RETRAIT DE NAVIRES DE PÊCHE DE 2015 (NAVIRES EN BOIS DE PLUS DE 90 TB)

1. Titre du programme de subventions

Programme d'indemnisation des propriétaires de navires de pêche affectés par la mesure gouvernementale de retrait de navires de pêche de 2015.

2. Période sur laquelle porte la notification

Du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2021.

3. Objectif général et/ou objet de la subvention

Indemniser les propriétaires de navires de pêche des possibilités de pêche perdues du fait de l'adoption de la mesure gouvernementale de retrait de navires de pêche en 2015. Ce programme aide les exploitants/pêcheurs affectés par la mesure à assurer leur subsistance et à atténuer leurs problèmes d'endettement.

4. Fondement et législation (y compris l'indication des dispositions légales en vertu desquelles la subvention est accordée)

En 2015, les pouvoirs publics ont décidé de contrôler le nombre de navires de pêche opérant dans les eaux thaïlandaises afin de maintenir les stocks de poisson aux niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal; il s'agissait de l'une des mesures gouvernementales prises pour gérer les ressources halieutiques et régler les problèmes engendrés par la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN). Plusieurs navires de pêche ont été retirés et ont dû cesser leurs activités de pêche définitivement dans le cadre de ce processus. Afin d'indemniser les propriétaires de navires de pêche des possibilités de pêche perdues, les pouvoirs publics ont demandé au Département des pêches de mettre en œuvre le programme susmentionné.

5. Forme de la subvention

Don équivalant au prix de rachat.

6. À qui et comment la subvention est accordée

Les propriétaires de navires de pêche ou exploitants qui sont affectés par la mesure gouvernementale de retrait de navires de pêche et qui ne peuvent plus utiliser ces navires pour pratiquer la pêche depuis 2015, y compris 52 navires en bois de plus de 90 tb. Tous les navires participants ont été démontés et ne pouvaient plus être utilisés pour la pêche.

7. Montant de la subvention

Les pouvoirs publics ont accordé des dons pour 52 navires de pêche en bois de plus de 90 tb qui ont dû cesser leurs activités de pêche définitivement, pour un montant total de 286 058 700 baht.

8. Durée de la subvention

Du 1<sup>er</sup> mars 2019 au 15 décembre 2020.

## **II. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE PRODUCTION ET DE COMMERCIALISATION DE CREVETTES MARINES POUR LA CONSOMMATION INTÉRIEURE DE CREVETTES**

1. Titre du programme de subventions

Renforcement des capacités de production et de commercialisation de crevettes marines pour la consommation intérieure de crevettes.

2. Période sur laquelle porte la notification

Du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2021.

3. Objectif général et/ou objet de la subvention

Les objectifs du programme sont les suivants:

- 1) renforcer la résilience des instituts de crevetticulteurs pratiquant l'élevage de crevettes marines et des entreprises communautaires de manière à développer l'autonomie et l'autosuffisance; à leur donner un plus grand pouvoir de négociation et à leur permettre de gérer le processus de commercialisation et la distribution des produits sur le marché intérieur de la crevette;
- 2) aider les petits crevetticulteurs pratiquant l'élevage de crevettes marines qui sont membres d'instituts de crevetticulteurs et qui font partie d'entreprises communautaires à reprendre leurs activités en leur donnant accès à des débouchés et un financement ainsi qu'à des semences de crevettes exemptes d'agents pathogènes spécifiques.

4. Fondement et législation

Les autorités responsables sont le Département des pêches et la Banque de l'agriculture et des coopératives agricoles (BAAC).

5. Forme de la subvention

Dons et prêts à taux réduits.

6. À qui et comment la subvention est accordée

- 1) Le Département des pêches accorde aux crevetticulteurs pratiquant l'élevage de crevettes marines des dons correspondant à 90% du prix d'achat de semences de crevettes de qualité et exemptes d'agents pathogènes spécifiques. Toutefois, les dons ne doivent pas dépasser 40 000 baht par crevetticulteur.

- 2) La BAAC accorde aux crevetticulteurs pratiquant l'élevage de crevettes marines des prêts à taux réduits pour l'achat d'intrants piscicoles. Le prêt consenti à chaque crevetticulteur ne doit pas dépasser 300 000 baht la première année et 150 000 baht la deuxième et la troisième années. Le Département des pêches indemniser les crevetticulteurs au moyen d'un taux d'intérêt annuel de 3%.
- 3) La BAAC accorde aux instituts de crevetticulteurs pratiquant l'élevage des crevettes marines et aux entreprises communautaires des prêts à taux réduits pour améliorer les capacités de gestion et de commercialisation ainsi que la distribution des produits. Le prêt consenti à chaque institut de crevetticulteurs/entreprise communautaire ne doit pas dépasser 2 millions de baht par institut la première année et 1 million de baht la deuxième et la troisième années. Le Département des pêches indemniser les crevetticulteurs au moyen d'un taux d'intérêt annuel de 3%.

7. Montant de la subvention

2019-2021: Budget total de 278 millions de baht.

8. Durée de la subvention

2019-2021.

**III. PROGRAMME D'AVANCEMENT PROFESSIONNEL ET DE RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE POUR LES COMMUNAUTÉS LOCALES DE PÊCHEURS**

1. Titre du programme de subventions

Programme d'avancement professionnel et de renforcement de la résilience pour les communautés locales de pêcheurs.

2. Période sur laquelle porte la notification

Du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 janvier 2021.

3. Objectif général et/ou objet de la subvention

- 1) Reconstituer les ressources aquatiques dans les zones côtières;
- 2) augmenter les revenus tirés des activités liées à la pêche et assurer une meilleure qualité de vie aux personnes qui exercent ces activités;
- 3) sensibiliser à l'utilisation durable des ressources animales aquatiques et renforcer les communautés locales de pêcheurs;
- 4) promouvoir la participation des communautés locales de pêcheurs à la gestion durable des ressources marines côtières.

4. Fondement et législation (y compris l'indication des dispositions légales en vertu desquelles la subvention est accordée)

La surpêche a entraîné une diminution de la faune aquatique. La pêche artisanale à petite échelle pratiquée dans les zones côtières en a souffert. Les petits pêcheurs doivent s'éloigner des côtes, ce qui accroît les coûts, prolonge la durée des sorties de pêche et augmente les risques.

Conformément au [Décret royal de 2015 relatif à la pêche \(B.E. 2558\)](#) et au [Décret royal n° 2 de 2017 relatif à la pêche \(B.E. 2560\)](#), le Département de la pêche est autorisé à promouvoir la participation des communautés locales de pêcheurs à la gestion, à la conservation, à la restauration et à l'utilisation durable des ressources aquatiques. Il a mis en œuvre le projet afin que les petits pêcheurs côtiers qui ont constitué des groupes figurant dans son registre en tant qu'organisations

communautaires locales de pêcheurs puissent participer à la restauration des ressources aquatiques pour augmenter la productivité. Le projet vise également à développer et à favoriser les communautés côtières vivant de la pêche artisanale pour qu'elles soient autonomes.

5. Forme de la subvention

Dons aux communautés locales de pêcheurs pour la réalisation d'activités de gestion, de conservation et d'utilisation des ressources halieutiques dans un souci d'équilibre et de durabilité optimale, ainsi que d'activités visant à développer les moyens de subsistance et à renforcer la communauté. Cela comprend, par exemple, 1) les activités visant à augmenter la productivité des ressources animales aquatiques, telles que la création de banques d'animaux aquatiques, le développement des habitats des animaux aquatiques dans la communauté, l'introduction d'espèces dans les plans d'eau naturels, etc.; 2) les activités visant à améliorer et à modifier les engins de pêche pour qu'ils soient appropriés, permettent une exploitation durable des ressources et soient légaux; 3) les activités visant à élaborer davantage de produits d'animaux aquatiques à valeur ajoutée et à améliorer l'efficacité du traitement après la capture; 4) les activités visant à soutenir la commercialisation et à améliorer l'accès aux canaux de commercialisation pour les petits pêcheurs et les communautés locales de pêcheurs.

6. À qui et comment la subvention est accordée

Période 1: Du 1<sup>er</sup> mars au 30 septembre 2020

Groupes cibles: 144 communautés locales de pêcheurs de 22 provinces côtières, enregistrées auprès du Département des pêches.

Période 2: Du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 30 septembre 2021

Groupes cibles: 250 communautés locales de pêcheurs de 22 provinces côtières, enregistrées auprès du Département des pêches.

7. Montant de la subvention

Le budget total de 39,4 millions de baht finance les dépenses engagées pour soutenir 394 communautés locales de pêcheurs. Chaque communauté reçoit 100 000 baht. Le budget est réparti comme suit:

Période 1: Du 1<sup>er</sup> mars au 30 septembre 2020, 14,4 millions de baht seront versés à 144 communautés locales de pêcheurs.

Période 2: Du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 30 septembre 2021, 25 millions de baht seront versés à 250 communautés locales de pêcheurs.

8. Durée de la subvention

Période 1: Du 1<sup>er</sup> mars au 30 septembre 2020

Période 2: Du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 30 septembre 2021

#### **IV. PROGRAMME COMMUNAUTAIRE DE GESTION ÉCOLOGIQUE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES**

1. Titre du programme de subventions

Programme communautaire de gestion écologique des ressources halieutiques.

2. Période sur laquelle porte la notification

Du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2021.

3. Objectif général et/ou objet de la subvention

- 1) Permettre aux pêcheurs de comprendre les principes, le bien-fondé et la nécessité d'une gestion écosystémique des ressources halieutiques dans les communautés côtières de pêcheurs qui, dans la pratique, ouvre la voie à l'utilisation efficace des ressources et au développement durable;
- 2) conserver et reconstituer les ressources côtières et les utiliser de manière équilibrée en impliquant les communautés locales de pêcheurs;
- 3) sensibiliser les pêcheurs à la nécessité de maintenir l'équilibre de l'écosystème côtier local.

4. Fondement et législation (y compris l'indication des dispositions légales en vertu desquelles la subvention est accordée)

Conformément au [Décret royal de 2015 relatif à la pêche \(B.E. 2558\)](#) et au [Décret royal n° 2 de 2017 relatif à la pêche \(B.E. 2560\)](#), le Département de la pêche est autorisé à promouvoir la participation des communautés locales de pêcheurs à la gestion, à la conservation, à la restauration et à l'utilisation durable des ressources aquatiques.

5. Forme de la subvention

Transfert de connaissances sur la gestion écologique des ressources halieutiques, y compris la conservation, la restauration et l'utilisation durable de ces ressources. Cela comprend la documentation de référence et l'équipement nécessaires à la réalisation d'activités de reconstitution des ressources aquatiques.

6. À qui et comment la subvention est accordée

Trente-deux communautés de petits pêcheurs/communautés locales de pêcheurs des provinces de Chonburi, Phetchaburi, Rayong, Chanthaburi, Trat, Surat Thani, Chumphon, Pattani, Songkhla, Nakhon Si Thammarat, Krabi, Phuket, Phang Nga, Trang, Satun et Ranong.

7. Montant de la subvention

Le budget total de 4 327 800 baht est réparti comme suit:

- 1) exercice 2019 (octobre 2018 à septembre 2019) – 1 672 000 baht;
- 2) exercice 2020 (octobre 2019 à septembre 2020) – 735 000 baht;
- 3) exercice 2021 (octobre 2020 à septembre 2021) – 1 920 800 baht.

8. Durée de la subvention

Octobre 2018 à septembre 2021.

**V. RENFORCEMENT DES COMMUNAUTÉS PAR LA CRÉATION DE BANQUES DE CRABES BLEUS AFIN QUE CETTE ESPÈCE FASSE SON RETOUR DANS LES EAUX THAÏLANDAISES**

1. Titre du programme de subventions

Renforcement des communautés par la création de banques de crabes bleus afin que cette espèce fasse son retour dans les eaux thaïlandaises.

2. Période sur laquelle porte la notification

Du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2021.

3. Objectif général et/ou objet de la subvention

- 1) Élargir le projet de création de banques de crabes bleus visant à ramener cette espèce dans les eaux thaïlandaises;
- 2) transférer les connaissances sur le processus d'introduction des bébés crabes dans les plans d'eau naturels afin d'augmenter le taux de survie;
- 3) accroître le nombre de bébés crabes dans les habitats naturels.

4. Fondement et législation (y compris l'indication des dispositions légales en vertu desquelles la subvention est accordée)

Le Département des pêches est chargé de mettre en œuvre la décision du Cabinet des Ministres consistant à étendre aux autres communautés côtières le projet de création de banques de crabes bleus visant à ramener cette espèce dans les eaux thaïlandaises, en tenant compte de la situation de chaque communauté. L'objectif est de rétablir l'équilibre des ressources marines et d'accroître les possibilités commerciales, ce qui permettra de générer des revenus au niveau local et d'améliorer la qualité de vie des membres de la communauté.

5. Forme de la subvention

- 1) Transfert de connaissances sur les banques de crabes bleus aux communautés;
- 2) documents de référence et bloc d'alimentation par énergie solaire pour la réalisation des activités du projet;
- 3) organisation d'activités de relations publiques visant à transférer des connaissances sur les banques de crabes bleus et la conservation des ressources halieutiques côtières.

6. À qui et comment la subvention est accordée

- 1) Communautés de pêcheurs qui exploitent des banques de crabes bleus;
- 2) communautés qui souhaitent créer une banque de crabes bleus;
- 3) jeunes et personnes intéressées dans diverses communautés (environ 190) des provinces côtières.

7. Montant de la subvention

8 514 150 baht.

8. Durée de la subvention

Du 17 février 2019 au 31 janvier 2020.

---